



4. Enseignement fondamental



4.1) Règlements d'occupation des postes

**4.2) Organisation scolaire provisoire 2018/2019
et Maisons Relais**

**4.3) Plans de développement scolaire (PDS) des 8
entités**

4.1) Règlements d'occupation des postes

- règlement d'occupation des postes des enseignantes et enseignants de l'école fondamentale
- règlement d'occupation des postes d'éducatrices et éducateurs de l'école fondamentale
- règlement d'occupation des postes des chargés de cours membres de la réserve des suppléants

4.2) Organisation scolaire provisoire 2018/2019 et Maisons Relais

- a) Trame, adaptation du contingent en fonction de l'indice socio-Économique
Projection effectifs des classes 2018/2019
Organisation scolaire provisoire des huit entités scolaires
Projet Bruch/Kleppen
- b) Relevé des enseignants brevetés : situation avant la liste 1
- c) Publication des postes vacants sur la liste 1 (communiquée au MENFP)
- d) Réaffectations des candidats à un poste d'instituteur/trice / et éducateur/trice – liste 1
- e) Enseignement - Statistiques
- f) Enseignement et Maisons Relais / Répartition des élèves et classement selon des critères de genre et diversité
- g) Maisons Relais : Rapport d'activités 2017/2018

4.3) Plans de développement scolaire (PDS) des 8 entités